

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 259

présenté par
Mme Pompili

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« un délai maximal »

les mots :

« une période maximale ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« lequel »,

le mot :

« laquelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.